



Communiqué de presse

Le 12 juin 2018, les cheminots contre attaquent au Conseil régional !

95 % des cheminots rejettent le « Pacte ferroviaire » gouvernemental d'ouverture à la concurrence, de réduction du réseau ferré, de casse des conditions sociales. En réponse, les organisations syndicales proposent une plateforme revendicative en 8 points qui restaure les fondements d'un véritable service public ferroviaire.

Ces enjeux nationaux trouvent évidemment des déclinaisons locales, particulièrement au Conseil Régional des Pays de la Loire, dont la majorité LR a devancé la loi et négocié en 2017 une convention TER aux ambitions limitées avec la volonté d'ouvrir au plus vite à la concurrence.

- Aucune nouvelle perspective de report modal de la route vers le rail n'a été dressée. Pourtant des besoins existent et ils nécessitent de constituer de véritables liaisons périurbaines autour de toutes les agglomérations et de renforcer certaines liaisons régionales et interrégionales.
- Aucune étude d'acquisition de nouveau matériel n'est lancée, hypothéquant d'emblée les possibilités de nouvelles dessertes.
- La Région et la direction de SNCF Mobilités ont convenu d'une ouverture à la concurrence à hauteur de 13 % du trafic régional à l'échéance 2020.

Les premières lignes privatisées pourraient être celles des Tram-train et de Ste-Pazanne/St-Gilles- Croix-de-Vie.

- Pour atteindre l'objectif de 50% de ventes par internet, la réduction des horaires d'ouvertures des guichets s'accélère. Le choix n'est plus laissé aux usagers et le Conseil régional a acté dans la convention avec la SNCF, un plan social. Son annexe 17.1 indique clairement l'objectif d'une baisse de 33 000 heures de ventes par an sur trois années. Soit 99 000 heures, qui représentent 60 emplois équivalents temps pleins !

Les premières gares visées par une fermeture des guichets, sont : Rezé - Vertou - Le Pallet - Chantenay - Challans - Fontenay-le-Comte – Basse-Indre - Couëron - Bouaye - La Suze.

- Le gouvernement prévoit également de transférer aux régions la responsabilité du financement de la maintenance des « petites » lignes classées UIC 7 à 9 ; mais sans leur attribuer de dotations financières supplémentaires. De son côté, Roch Brancour, président de la Commission transport du Conseil régional, laisse entendre le pire en mettant systématiquement au centre de ses préoccupations la seule question de la rentabilité économique de ces circulations.

Selon cette logique, deux lignes pourraient rapidement être menacées de fermetures :

Thouars-La Roche/Yon, axe sur lequel SNCF annonce mettre un terme à la maintenance de la voie dès 2019 ;

Caen-Le Mans-Tours, qui fait l'objet de ralentissements importants entre Le Mans et Alençon et pour laquelle aucun programme travaux n'est envisagé avant 3 à 4 ans, ni aucun budget alloué. La création de la halte ferroviaire à Moncé-en-Belin (Sarthe), pourtant actée au contrat de plan État-Région, est par ailleurs remise en question !

Ces exemples démontrent que la lutte des cheminots pour une autre réforme du ferroviaire est légitime et nécessaire pour l'avenir du service public SNCF. Les cheminot-e-s ne laisseront pas casser leur outil de travail.

C'est pourquoi le 12 juin, ils se rendront en cortège au Conseil régional, en vue de rencontrer sa présidente Chrystelle Morançais et lui remettre les signatures de la pétition unitaire pour la défense des guichets. Départ prévu accès sud de la gare de Nantes à 10h00.

Nantes, le 08 juin 2018

CONTACTS PRESSE :

CGT : Aurélien HAMON – 06 83 14 58 83

SUD-Rail : Didier GUIBERT – 06 19 05 43 55

CFDT : Louis-Marie GUILLOU - 06 12 28 36 88

UNSA : Bernard MICHON - 07-76-01-41-33